L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 AVRIL 1872. — [illegible] Année—Vol. XLV.

[illegible]

AVERTISSEMENT !

☞ Aujourd'hui, à 1 heure P. M. rue Royale, No [illegible] en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, 2me District, le shérif procédera à la vente publique et adjudication d'une jument baie et d'un buggy. Voir l'annonce.

ATTENTION !

☞ Un terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Pontchartrain, ainsi qu'une portion de terre y attenant, provenant des successions de Etienne Charles, alias Brick, et de Pélagie Leblanc, seront vendus aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. Pour plus de détails voir l'annonce d'encan par Eugène Tourné.

Charrues, Cloue et Sad Irons ! — Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy, encanteur.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Povdras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Samedi :

OPÉRA—A midi, Le Docteur Crispin ; le soir, Robert le Diable.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Black Crook.

ST-CHARLES—A midi et le soir, Chesney Wold.

VARIÉTÉS—A midi, Hamlet ; le soir Marble Heart.

Le Times et la Démocratie.

Il est démontré pour quiconque a suivi la conduite du *Times* depuis trois ans, que ce journal a toujours soutenu, ouvertement ou secrètement, la cause du gouverneur Warmoth. Le *Times* se vante de n'appartenir à aucun parti, cela est vrai, mais la cause de Warmoth n'est pas celle d'un parti. Le *Times* a été un fidèle serviteur de cet astucieux politique qui cherche à mettre en pratique la maxime "Diviser pour régner." Après avoir prêché la création d'un tiers parti, il y a deux ans, après avoir joué un rôle équivoque à l'égard des réformistes, quand il a vu que [illegible] concentraient pas à se mettre à la remorque du gouverneur, ce journal [illegible], par les équivoques les plus perfides, à semer la discorde dans les rangs de la démocratie.

[illegible] nous accuse de calomnie à son égard. [illegible] les accusations que nous avons portées contre lui sont basées sur des faits connus de tous ceux qui ont suivi les événements politiques à la Nouvelle-Orléans.

[illegible] d'autre calomniateur ici que le [illegible] quand il cherche à faire croire que [illegible] englobons les démocrates honnêtes [illegible] de la Convention dans le blâme que nous jetons aux Tom Green Davidson et aux renégats du même calibre.

[illegible] faut que le *Times* considère que la [illegible] de Warmoth soit bien impopulaire [illegible] qu'il se défende avec tant d'énergie [illegible] travailler. Le *Times* avoue donc que [illegible] un acte de trahison et une honte [illegible] de faire alliance avec le gouverneur, [illegible] qualifie de calomnie l'assertion [illegible] qu'il sentent l'intérêt du [illegible] gouverneur. Mais alors que doivent penser les partisans de Warmoth que ce journal prétend défendre, d'une pareille appréciation de leur conduite. C'est un véritable pavé d'ours que ce mot de calomnie qu'en dit le propriétaire du *Times* ! [illegible] deux choses l'une : ou le *Times* est opposé à une alliance avec Warmoth, et alors il doit faire chorus avec l'*Abeille* ; ou il est secrètement partisan de cette alliance, et alors, il est bien maladroit en disant [illegible] calomnie les gens parce qu'on prétend qu'ils sont favorables à cette alliance, et l'idée de calomnie implique l'imputation d'un crime ou d'un méfait.

Pour nous, nous l'avons dit et nous le répétons : le parti qui s'alliera avec Warmoth se ruinera moralement et s'aliénera l'opinion publique. Nous considérons comme impossible l'hypothèse d'une telle alliance, mais si, par extraordinaire, elle venait à se réaliser, on verrait lequel du *Times* ou de l'*Abeille* ferait preuve d'indépendance en cette occasion.

Aussi disposés que nous soyons à suivre l'organisation démocratique dans la voie du devoir, du sacrifice et de l'honneur, aussi peu disposés sommes-nous à la suivre dans celle des compromis honteux en [illegible] celle d'une alliance qui ne pourrait [illegible] qu'à une défaite dégradante et désastreuse dans ses résultats.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

LIQUIDATION LEON ET PINSARD. — Les personnes qui ont à renouveler leur linge [illegible] feront bien de profiter des occasions qu'offre la liquidation de la maison Léon et Pinsard, rue du Canal 151 et 153. Chemises, faux-cols, gilets de peau, caleçons, mouchoirs, cravates, gants, etc., tout dans ce magasin à un bon marché extraordinaire. Ceux qui veulent garnir leurs tiroirs pourront faire des choix avantageux parmi les articles de [illegible].

No. 55.—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de la rue Royale, 139.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

LICENCES ET TAXES. — Nous appelons l'attention des contribuables sur l'annonce de MM. Voisin & Livaudais, 16 rue Carondelet. Ces messieurs se chargent de [illegible] réduire les assessments trop élevés [illegible] obtenir qu'il soit fait droit aux réclamations sur les taxes et les licences. Ils se chargent des paiements de taxes pour les paroisses Orléans et Jefferson.

CHEMIN DE FER DE MOBILE ET DU TEXAS.—On verra aux annonces que MM. Whitney & Co. ne sont plus les agents de la Compagnie du chemin de fer de Mobile au Texas. Le président de la Compagnie fera connaître [illegible].

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. — A partir de lundi, 15 avril, les trains cesseront de partir du Dépôt de la rue Girod, à la Levée. Le point de départ des convois à la Nouvelle-Orléans, est rétabli à l'ancien Dépôt, rue des Champs-Elysées, et de la Levée, dans le Troisième District.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre [illegible]. Elle se vend [illegible] la rue du Canal.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a [illegible] ans ces dernières années [illegible] autres [illegible] nouvelle succursale, No 139 rue Royale.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

Le Discours de M. Thiers.

Les dépêches contradictoires que le câble nous a transmises, depuis deux ou trois jours, sur l'existence d'une crise dans les relations [illegible] de la Prusse, nous laissent dans l'incertitude la plus complète. Une nouvelle agression de la Prusse est absolument [illegible] de la part de [illegible] de ses agents, [illegible] de ses [illegible], mais après les [illegible] pas impossible.

D'après les télégrammes reçus, le mécontentement de M. de Bismarck, on [illegible], le prétexte qu'il invoquerait pour chercher à la France ce qu'on pourrait appeler une querelle d'Allemand, serait le discours de M. Thiers, discours prononcé dans la séance du 20 mars, de l'Assemblée nationale, avant l'ajournement de cette assemblée au 22 avril. Ce discours vient [illegible] de nous parvenir et nous le [illegible] à la seconde page. Il acquiert, on le conçoit, une importance tout exceptionnelle.

Les deux passages qui ont pu porter ombrage à M. de Bismarck, sont celui où M. Thiers déclare que "la France n'est pas isolée, que la France n'est pas sans alliances", et celui où il proclame que la France, tout en voulant la paix, doit s'occuper de se reconstituer et que "dans la grande œuvre de cette reconstitution se trouve comprise l'œuvre de la reconstitution de l'armée."

Sans être disposés à croire à quelque demande d'explications de la part de la Prusse, nous considérons comme absurde le bruit d'un ultimatum dans lequel cette puissance demanderait la réduction de l'armée française à 250,000 hommes. Nous devons attendre des informations plus positives pour apprécier le différend, si différend il y a, ce qui est encore douteux.

L'Assemblée nationale se réunit lundi prochain et le gouvernement de M. Thiers sera certainement mis en demeure de faire connaître la vérité sur ces bruits alarmants.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

Courses du Jockey Club de la Louisiane.

La journée d'hier a été bien remplie aux Fair Grounds. Le programme comprenait trois courses et la dernière étant en parties liées, s'est prolongée jusqu'à la chûte du jour. Il y avait beaucoup de messieurs mais un peu moins de dames que les autres jours, peut-être parce que le temps était menaçant ; cependant il n'est tombé qu'un grain entre la première et la seconde course et ce grain a abattu la poussière et rafraîchi l'atmosphère.

La première course d'un mille pour chevaux de tout âge a été gagnée en 1 : 47 par Frank Ross, Jennie McKinny est arrivée seconde et Regulator troisième. Madame Dudley a été distancée. Quant à Silent Friend il avait été retiré comme malade avant la course, après un long examen devant la tribune des juges.

La seconde course d'un mille pour "gentlemen riders" a naturellement excité un vif intérêt. Les chevaux n'avaient plus à porter des poids de 100 ou 110 livres, mais des poids de 128 à 143. Le temps de la course s'en est ressenti ; il a été de 1:54. Tom Aiken, au comte de Crenneville, est arrivé premier avec un poids de 128, Style monté par un Français, le capitaine George, M. R......, du Hâvre, est arrivé second avec un poids de 143 livres. Mary Hennessey, à M. Ross est arrivée troisième et Henry Brown, monté par E. Stewart est arrivé quatrième. Woodford n'a pas couru.

La troisième course était une course en parties liées, d'un mille de parcours, la victoire devant appartenir au cheval qui aurait fait les trois meilleurs milles sur cinq. Sept chevaux étaient engagés.

A la première manche, Frank Hampton et Salina sont arrivés ensemble, Nathan Oaks venait en second à quelques longueurs, Saucebox troisième et Pilgrim quatrième. Tom Corbet et Sir Rufus, distancés, ont été retirés de la lice. Le premier mille a été fait en 1:48.

Frank Hampton a gagné la seconde manche en 1:45 1½, Nathan Oakes est arrivé second, Salina et Saucebox au troisième rang ensemble et Pilgrim quatrième.

Frank Hampton semblait donc avoir toutes les chances, bien qu'il eût y des partisans de Nathan Oakes arrivé deux fois second et de Salina. Mais ce n'est aucun de ces chevaux qui a gagné la course. Saucebox, qui avait eu le troisième rang dans les deux premières épreuves, est arrivée première dans les trois dernières parties et a gagné le prix de deux mille piastres.

C'est aujourd'hui la journée de clôture des courses de printemps. Elle sera certainement digne des cinq premières. Toute la fashion orléanaise, tous les sportsmen seront là. Le programme est des plus attrayants et pour le public et pour ceux qui sont particulièrement intéressés dans les chevaux. En voici la substance : nous renvoyons à l'annonce pour les détails.

PREMIÈRE COURSE.—Un mille d'une seule traite pour chevaux qui auront été distancés et ceux qui ne seraient pas entrés en lice durant ce meeting.—Bourse $500.

DEUXIEME COURSE.—Selling Race (Chevaux de vente). Course par milles.—Bourse $100.—Les chevaux qu'on vendrait $500 devant supporter le poids plein ; ceux valant $1000, un poids de cinq livres en moins ; ceux valant $750, huit livres, et ceux de $500, quatorze livres en moins. $400 reviendront au premier cheval gagnant, et $300 au second.

TROISIEME COURSE.—Parcours de quatre milles.—Bourse $800—dont $400 pour le premier cheval, $400 pour le second, et $100 pour le troisième.

Il y a 5 chevaux d'engagés pour la première course, six pour la seconde et trois pour la dernière.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

☞ Nous remercions les officiers du bateau *Peerless* de leur obligeance envers l'*Abeille*. Le *Peerless* est un beau et bon bateau qui fait le service des Opelousas, de Washington et des stations sur la rivière Atchafalaya et le bayou Courtableau. Il doit partir aujourd'hui samedi, 20 avril, à 5 heures P. M. Il est commandé par le capitaine H. H. Broad et a pour commis M. A. P. Trousdale.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

CHRONIQUE LOCALE.

NOUVEL ASILE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES.—C'est demain, dimanche, qu'aura lieu la pose de la première pierre du nouvel asile que l'on construire dans le Troisième District les Petites Sœurs des Pauvres. La cérémonie sera présidée par Mgr. l'Archevêque. Il officiera, assisté par le clergé de la ville, et prononcera une allocution en français. M. J. [illegible] fera un discours en anglais, et le Rév. P. Giesen en allemand. La procession se formera à l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres, rue Laharpe, et se rendra à la plateforme du nouveau bâtiment, sous la direction de J. J. Tarleton, Grand Marshal.

Toutes les personnes appréciant l'œuvre des Petites Sœurs des Pauvres sont cordialement invitées à assister à cette intéressante cérémonie, et à encourager cette [illegible] institution [illegible] charité chrétienne a fondée.

Les bâtiments qui existent à présent sont, depuis trop longtemps déjà, au gré des Petites Sœurs, beaucoup trop petits, et elles sont forcées, à leur plus grande peine, de refuser bien de demandes d'admission. Elles font donc appel à la charité pour les aider dans l'immense tâche qu'elles entreprennent [illegible] sont que cet appel sera entendu.

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

—Il vient de se produire à l'Université [illegible] un fait assez curieux : [illegible]

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui, samedi, à midi, dernière représentation [illegible] Grand-Duchesse [illegible]

L'affiche [illegible] pour le soir, le *Bal Masqué* [illegible] le *Bal Masqué* [illegible] Mlle Lockett, Mlle Durand ; MM. [illegible]

—Lundi, Bénéfice de Mme Durand. Cette [illegible] n'en peut douter, l'une des plus belles de la saison. Le spectacle est attrayant, et le favour dont la bénéficiaire [illegible] auprès du public [illegible] sur un brillant auditoire. [illegible] au plus tôt leurs places. Aussi nous conseillons [illegible] pas de temps à perdre, pour les personnes qui voudront assister à cette représentation à laquelle l'élite de la population se donnera rendez-vous.

GRAND CONCERT.—Les artistes de l'Opéra donnent dimanche, à midi, dans le Foyer du Théâtre, un concert au bénéfice de M. Castagne, préposé au bureau de location. M. Castagne est connu des habitués de l'Opéra, qui ont chaque jour, l'occasion d'apprécier son zèle et sa parfaite urbanité. Aussi, nous en sommes certain, se feront-ils un plaisir de répondre à l'appel que nous leur adressons au nom d'un employé, qui dans l'exercice de ses modestes mais utiles fonctions s'est acquis l'estime générale. Le programme de ce concert, [illegible] dans notre colonne d'annonces, est de ceux qui se passent de commentaires.

FOIRE AU PROFIT DES ORPHELINES.—La clôture de la Foire au profit de l'Asile des orphelines de St-Joseph, qui se tient en ce moment à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, est définitivement fixée à dimanche prochain, 21 du courant. Nous regrettons d'apprendre que le résultat n'a pas répondu à l'attente des dames patronesses dont les persévérants efforts et l'admirable dévouement n'ont pu triompher de ce sentiment d'inertie qui semble dominer notre public. Elles auront néanmoins rempli leur devoir jusqu'au bout. Les objets dont se compose la Tombola seront transportés au couvent de St-Joseph, au coin des rues Galvez et St-Philippe, où le tirage aura lieu prochainement. Quand le jour aura été fixé, nous le ferons connaître à nos lecteurs.

Nous remercions bien sincèrement Mme Jaquet du gracieux envoi qu'elle nous a adressé.

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

☞ On ne peut songer à acheter un machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 169 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

Convention Démocratique d'Etat.

La Convention se réunit à onze heures sous la présidence de M. Alex. De Clouet.

Sur motion de M. McCaleb l'assemblée procède à l'élection d'un président permanent. M. Head, de la paroisse Bienville, est élu par 194 votes 1/2 contre 74 1/2 donnés à M. Pugh.

En prenant place au fauteuil M. Head prononce quelques paroles de circonstance et, sur sa suggestion, l'assemblée adopte les règlements de la Législature de 1867.

M. W. W. Pugh, d'Assomption, est élu premier vice-président et M. T. B. Tompkins, de la paroisse Union, second vice-président. MM. Oscar Arroyo et A. J. Lewis sont maintenus comme secrétaires.

Des remerciements sont votés au général De Clouet pour la manière habile et impartiale dont il a rempli les fonctions de président provisoire et il est invité à siéger sur l'estrade à côté des membres du bureau.

M. Ganthreaux présente la résolution suivante :

"Résolu que cette Convention ne croit pas et ne peut pas admettre que Thomas Green Davidson soit élu et envoyé ici pour représenter les véritables démocrates de Livingston, et que les démocrates ont réellement voté pour lui, c'est qu'ils n'ont pas connu le fait que le dit T. G. Davidson a trahi le parti démocrate et ses principes, par sa conduite infâme comme membre de la Chambre des Représentants, pendant sa dernière session.

Il est de plus résolu que, comme le dit T. G. Davidson a été chassé du parti, il ne peut être admis à prendre part aux nominations qui concernent le peuple de tout l'Etat, et qu'il ne peut être membre de cette Convention, et qu'il est, en conséquence, déclaré exclu de ce corps."

Une motion d'adopter la résolution est secondée par M. McCaleb. M. Gauthreaux soutient la résolution. La seule objection sérieuse qu'il ait entendue est que, si M. Davidson est exclu, la paroisse Livingston sera perdue pour le parti démocrate à la prochaine élection. Cela peut être vrai, mais il est également vrai que si M. Davidson reste dans la Convention, le parti perdra dix fois autant de votes que la paroisse Livingston peut lui en donner.

Le gouverneur Hyams fait observer que, si odieuse qu'ait été la conduite de M. Davidson, et quelque blâme qu'il ait mérité, il ne peut donner sa sanction à une mesure si peu démocratique que celle de l'exclusion d'une paroisse. Il fait la motion de déposer la résolution, et la motion est adoptée par 163 1/2 votes contre 107.

M. Carleton Hunt propose la résolution suivante :

"Résolu que cette Convention est d'avis que le gouverneur Warmoth est indigne du respect et de la confiance du peuple, et que toute connexion politique avec lui serait déshonorante et nuisible aux intérêts de la Louisiane."

M. Hunt dit que l'adoption de cette résolution assurera le respect et la confiance du public et que cette adoption est nécessaire pour placer la Convention dans une position qui ne permette pas de se méprendre sur le vote précédent.

L'hon. Michael Ryan, de Rapides, s'oppose à la résolution qu'il trouve inopportune. Qu'est-ce que la Convention a à faire avec le gouverneur Warmoth ou avec tout autre individu. M. Ryan dit qu'il recevra le secours de n'importe qui. Faites vos nominations et ne dites à personne, pas même au diable qu'il ne doit pas les soutenir.

M. McCaleb n'est pas de l'avis de M. Ryan, il ne veut pas de coalition, ouverte ou déguisée, expresse ou implicite avec H. C. Warmoth. Ce n'est pas seulement parce que cette coalition serait immorale, c'est parce qu'elle assurerait la défaite.

Ce sont les actes de cet être pervers qui ont occasionné la réunion de cette convention, et il convient à cette assemblée de ne laisser dans l'esprit du peuple aucun doute sur le fait qu'il ne saurait y avoir d'union du parti avec les canailles et les voleurs qui ont possession du gouvernement d'Etat. Quelle confiance peut-on avoir en un homme qui a trahi les intérêts de l'Etat et de son propre parti ?

Un membre. — Que pensez-vous de Grant ?

M. McCaleb.—Je suis disposé à le mettre dans la même résolution. Je ne veux de coalition ni avec Grant ni avec Warmoth.

Le gouverneur Hyams regrette que le public et la Convention aient des idées si confuses sur ce sujet. La presse — et tout le monde sait combien elle est généralement vénale excepté dans quelques occasions — a induit le peuple en erreur. Des avocats éminents, en donnant leur avis au gouverneur sur la manière d'influencer des Cours vénales, ont aussi trompé le peuple. Un journal voulait une coalition avec Grant. Le parti démocrate, dit l'orateur, ne veut de coalition avec personne, qui ne soit en foi politique. La résolution n'aurait pas été présentée, mais puisqu'elle l'a été, elle doit passer, autrement l'esprit public serait encore plus dans la confusion.

M. McGloin soutient la résolution et dit qu'il ne veut rien avoir à faire avec Warmoth. S'il était forcé de choisir, il prendrait Grant.

M. Tucker fait la motion de renvoyer la résolution au comité des résolutions.

M. Ryan parle de nouveau contre la résolution et il exprime avec dédain contre l'idée que la Convention puisse être influencée par les opinions des journalistes qui, dit-il, prennent un "toddy" et vont ensuite griffonner un article. Il propose de déposer la résolution.

M. Tucker dit qu'agir ainsi serait un suicide politique.

M. Kidd, de la paroisse Jackson, présente un substitut pour déclarer que la convention ne sera ni gouvernée ni influencée par aucun homme, et qu'elle n'aura d'autre guide que l'intérêt de l'Etat.

Le président déclare que la résolution n'est pas à l'ordre.

Un membre propose d'amender la résolution de M. Hunt en y insérant les noms de Warmoth, Grant et la faction de la douane.

M. Hunt déclare qu'il n'est pas l'ami particulier de Grant, mais qu'il renoit de voir le nom de celui-ci mentionné à côté de celui de Warmoth. (Applaudissements.)

[illegible]

SÉANCE DU SOIR.

La séance [illegible] et demie. [illegible]

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Souscriptions recueillies au Bureau de "l'Abeille."

G Ludre, pour avril, mai et juin	$3 00
Souscription de Washington, Louisiane	150 50
	$153 50
Listes précédentes	10,008 83
Total des listes de l'*Abeille*	$10,162 33

Le total général se trouve porté à $22,158 64.

Voici la lettre qui accompagnait l'envoi de Washington et la liste détaillée :

Washington, le 17 avril 1872.

Messieurs Dufour & Limet,

Recevez ci-joint cent-cinquante piastres 50 cents, montant des souscriptions recueillies à Washington pour la délivrance de la France, ainsi que la liste des souscripteurs.

Recevez mes salutations,

DQUE. LALANNE.

Souscription patriotique des résidents français à Washington, avec le concours des amis de la France pour la libération du territoire français, sous la direction de M. Dominique Lalanne.

Dominique Lalanne	$10 00
P Tessandier	5 00
Achille Gajac	5 00
C Dubeau	5 00
Joseph Muler, alsacien	1 00
Joseph Lalanne, âgé de 8 mois	1 00
Joseph Batin, couleur	1 00
Baptiste Rey	1 00
Victorin Decamps	1 00
Jean Marie Lalanne et frère	2 00
Joseph Angelle	1 00
L Claudon	1 00
W M J Offut	1 00
A Juge et sa mère	2 00
Jean Labat	1 00
Etienne Claude	5 00
P Boyer	2 00
A Pierrel	5 00
Ophélia Pierrel	10 00
Charles Gauthier	2 00
Lemountey Alexandre	1 00
Mary Lemountey	1 00
Eugène Lemountey	1 00
Junelle, un parisien	1 00
Pierre Briggs, créole	1 00
Bertrand Richard, prussien	1 00
Ml Ashbeain, boulier	1 00
Simon Mathieu	1 00
Jos Unts, alsacien	1 00
Jos Kaufman Brothers	5 00
Mdme Bell	1 00
Mdme P Casse	1 00
M Urban	1 00
Blaise Motte	1 00
Casimir André	1 00
Eugène Petetin, couleur	1 00
Pierre Bonsa	1 00
Louis Charrié	1 00
Charles A Roy	1 00
Paul Lastrage	1 00
Louailliet	1 00
C Baillie	1 00
A P Roy	1 00
G Carrière	1 00
D Lamarandiare	1 00
J B Schmit	1 00
Jean Torné	1 00
P Beaumont	1 00
Lamen Dupré	1 00
F L Pitre	1 00
Jean Barrous	1 00
Jean Lagère	1 00
J O Tasher	1 00
F Pinsonneau	1 00
Total	$150 50

SALLE DE L'OPÉRA.—BÉNÉFICE DE MME DURAND, LUNDI, 22 AVRIL.

LOTERIE DE TABLEAUX AU PROFIT DE LA SOUSCRIPTION FRANÇAISE.—[illegible]

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

La question de l'[illegible] devant le [illegible].

Tremblement de terre en Californie.

[illegible]

Perquisitions de la dictature.

NOUVELLES EUROPEENNES.

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

[illegible]

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

[illegible]

NOUVELLES DES PARIS.

[illegible]

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 19 avril [illegible]

MARCHES AMERICAINS.

[illegible]

(Dépêches d'[illegible].)

Londres, 19.—[illegible]

La reine visite Napoléon à Chiselhurst, aujourd'hui.

Gladstone refuse de répondre à d'autres questions concernant la convention arbitrale de Genève.

Liverpool, 19 avril—Les chantiers de marine de Laird, à Birkenhead, [illegible] en ce moment.

Matamoros, 19 avril—Cette ville, [illegible] Trevino a [illegible] n'a ni argent ni vivres.

Washington, 19 avril—SÉNAT—M. West [illegible]

Parkersburg, 19.—Les libéraux [illegible] à Cincinnati [illegible]

Philadelphie, 19.—Nombre de républicains notables [illegible] à la convention de Cincinnati. Les signataires de l'appel à Philadelphie se [illegible]

Paris, 19.—Rentes, 55 27.

L'INTERNATIONALE EN IRLANDE.—On lit dans le *Times* du [illegible] mars :

Hier s'est tenu [illegible] à Cork ; elle avait été convoquée par les ouvriers [illegible] l'Internationale. Le lieu où s'est tenu le meeting, l'Athenæum, était encombré de monde. Parmi les personnes placées sur la plateforme on voyait M. de Morgan, présenté comme secrétaire local de l'Internationale. [illegible]

NOUVELLES DE LA HAVANE.

La Havane, 19 avril—Le monitor "Terror," accompagné par le steamer "Wyoming" de la marine des Etats-Unis, part ce soir pour Key West. L'amiral Ingleheld est à bord du "Terror."

[illegible]

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Mexico, via la Havane, 19.—Une révolte a éclaté dans l'Etat du Yucatan. [illegible]

NOUVELLES DE WASHINGTON.

[illegible]

THÉATRE DE L'OPÉRA.

LUNDI, 22 AVRIL,

BÉNÉFICE

DE

MADAME DURAND.

[illegible]

Roméo et Juliette.

[illegible]

Société Bals-Bobèle

DE BIENFAISANCE MUTUELLE

[illegible]

Avis Spécial.

CÉRÉMONIE DE LA POSE DE LA PIERRE DE FONDATION DU NOUVEL ASILE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES.

[illegible]

A. GANDOLA, [illegible]

Courses ! Courses !

LOUISIANA JOCKEY CLUB.

[illegible]

PREMIERE COURSE.—[illegible]

[illegible] VON MOLTKE [illegible]

MAGNOLIA [illegible]

BELLE BUCKLE [illegible]

DEUXIEME COURSE.—Selling Race (Chevaux de vente) [illegible]

BOB SHELTON [illegible]

GEORGE WILLIAMS [illegible]

LORD BYRON [illegible]

JOHN McDONALD [illegible]

TROISIEME COURSE.—[illegible]

ANNIE BUSH [illegible]

TOM CORBET [illegible]

Les Courses commenceront à TROIS HEURES ET DEMIE.

[illegible]

RÈGLEMENTS.

[illegible]

[illegible] A. BREAUX, Président. [illegible] FOLEY, Secrétaire.

Avis.

[illegible]

VOISIN & LIVAUDAIS, 16, rue Carondelet.

Avis.

NOUS [illegible]

CHAS. A. WHITNEY & CO.

Avis.

[illegible]

A Louer.

LE MAGASIN No. 172 de la rue du Canal [illegible]

Avis au public.

[illegible]

URBAIN KOHN.

A louer.

[illegible]

JARDIN DE MAGNOLIA

[illegible]

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur.

H. CHAUBANT & CO.

86 [illegible] Rue Vieille-Levée [illegible]

CANDI

[illegible]

H. CHAUBANT & Co.

Avis important aux Marchands de Groceries et aux DÉTAILLANTS DE CANDIS, [illegible]

MILLER & MELMANN,

[illegible]

LES PLUS GRANDS FABRICANTS [illegible]

Candis, Sucre et Sirops au Limon,

[illegible] CANDI EN BATON [illegible]

LE SUCRE et les SIROPS DE LIMON [illegible] Dr D. MOFFAT, [illegible]

LES MEILLEURS QUI SE FABRIQUENT AUX ETATS-UNIS.

[illegible] ILS LE GARANTISSENT SOUS TOUS LES RAPPORTS.

Reçu par les DERNIERS STEAMERS D'EUROPE :

200 Pièces SIROP DE RAIFORT [illegible]

[illegible] VIN DE MOTTIER,

[illegible] CIGARETTES D'ESPIC,

[illegible] PAPIER FAYARD.

CAPSULES [illegible]

ALCOOLATURES,

POMMADE [illegible]

CAPSULES, DRAGÉES et GRANULES PHARMACEUTIQUES.

SANGSUES [illegible]

VACCIN DE GENISSE.

PARFUMERIE et DROGUERIE [illegible]

[illegible]

ST-CYR FOURCADE, PHARMACIEN.

[illegible] CANAL [illegible]

Ratié

[illegible] ETALON ARABE [illegible]

TOURNOIS

[illegible] Grande Foire de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Important pour les Cafés et Salons de Bière.

[illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible]

ROBERT [illegible]

A la Spécialité de DEUIL,

[illegible] BOURBON [illegible]

A. LAGRY.

Un Domestique et une Femme de chambre.

ON demande [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND-TAILLEUR.

[illegible] rue Bourbon [illegible]

MIROIRS. MIROIRS. MIROIRS.

LE soussigné [illegible] GLACES [illegible] MEUBLES [illegible] RICHES ETOFFES A MEUBLES, RIDEAUX [illegible] BRONZES D'ART, PENDULES, STATUETTES [illegible]

PRIX TRÈS RÉDUITS,

P. MALLARD, [illegible] rue Royale.

Vente Volontaire.

LIQUIDATION [illegible] M. F. GAUDIN [illegible]

[illegible]

REDMOND B. MANNION

[illegible]

Perdu.

UN [illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A [illegible] FAMILLES, [illegible] PREMIERS PRIX [illegible]

A. L. BRUNSON, Agent.

[illegible] ACCOUCHEUR,

[illegible]

CONSULTATIONS, de midi à 2 heures.

Déménagé.

[illegible] TERRE HAUTE [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REINS,

[illegible]

[illegible] VIEILLE-LEVÉE [illegible]

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, [illegible], NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATURE, [illegible], VENAISON.

A vendre par NORMAN & REINS, [illegible] Vieille-Levée.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 10 du Passage de la Bourse.

PREMIER ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le premier trimestre de 1872, expiré le 31 mars 1872.

Primes d'incendie	[illegible]	
" de mer	117,000 [illegible]	
" de rivières	[illegible]	[illegible]
En moins — primes non expirées	[illegible]	
En moins — primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes par l'incendie	[illegible]	
" sur mer	[illegible]	
" sur rivières	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	
	122,144 [illegible]	
[illegible]	13,261 [illegible]	
[illegible]	4,041 61	
[illegible]	12,385 17	
[illegible]	1,448 [illegible]	
Pertes et passes	[illegible]	
	153,773 34	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le premier trimestre sur le capital payé	21,261 [illegible]	
En moins—escompte et intérêt	29,887 [illegible]	273 [illegible]
Bénéfices nets		[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actions	$167,884 [illegible]
En caisse	108,283 [illegible]
Billets et effets à recevoir	509,761 [illegible]
Actions et Bonds	106,089 [illegible]
Propriétés foncières	74,759 [illegible]
Assessment de [illegible]	134,419 [illegible]
	$1,104,384 [illegible]

Le tableau qui précède [illegible] une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 5 avril 1872.

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de [illegible] pour cent sur le montant net des primes du premier trimestre de 1872, sujets à l'assessment et s'élevant à $[illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc,	[illegible] Cambon,
Chs de Ruyter,	[illegible] Delmey,
Léon Haas, Jr.,	[illegible] Roy,
[illegible] F. Mioton,	P. [illegible] Wiltz,
W. Agar,	[illegible] Queyrouze,
	A. Thibaut.

BILOXI.

M. O. [illegible]

Hôtel Barnes A Mississippi City,

[illegible]

CET Hôtel, bien connu, [illegible] vers le 15 mai, sous la direction [illegible] W. A. [illegible] J. C. NIXON.

Hôtel Stokes.

[illegible] HOTEL [illegible] STOKES [illegible] le 15 mai 1872 [illegible]

[illegible] J. STOKES & CO.

Modes, Nouveautés, Fantaisies.

LA MAISON DERBES [illegible]

[illegible] No 37 RUE ROYALE.

G. W. DUNBAR & SON

[illegible]

SIROPS DE FRUITS.

[illegible]

Vin de Catalogne.

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] 19 AVRIL [illegible]

[illegible]

LIQUIDATION FORCÉE ET POSITIVE — DE LA MAISON — J. G. DERMEL

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

[illegible] PARASOLS [illegible]

A L'ENTREPOT DE PIANOS DE LOUIS GRUNEWALD,

[illegible] Rue du Canal [illegible]

[illegible] LES MEILLEURS PIANOS [illegible] LES PLUS ECONOMIQUES DES PIANOS [illegible] PREMIER ORDRE [illegible] PIANOS LES PLUS POPULAIRES [illegible] PIANO DE L'EPOQUE [illegible] PIANOS DE SECONDE MAIN A très [illegible] ORGUES LES MEILLEURES ET LES PLUS ECONOMIQUES [illegible]

— Vente en Gros et en Détail. —

—AU MAGASIN DE—

A. B. GRISWOLD & CO.,

[illegible]

Le Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé

[illegible]

F. P. DUCONGÉ, Propriétaire.

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

OFFICIERS :

[illegible]

DIRECTEURS :

[illegible] BELL, [illegible]

[illegible] DUNBOGA, [illegible]

ALBERT CHAPSKY, [illegible]

[illegible] BLOCK, [illegible]

[illegible] FRERET, [illegible]

[illegible] BRADLEE, [illegible]

[illegible] GARVEY, [illegible]

[illegible] DELGADO, [illegible]

[illegible] C. PALFREY, [illegible]

[illegible] WOODS, [illegible]

[illegible]

RICHARD JONES, Caissier.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque Nationale Crescent City DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 5 avril 1872.

A PARTIR de cette date, un intérêt de quatre pour cent l'an sur tous les dépôts faits dans cette banque [illegible]

CHARLES FAURIE Jr., Caissier.

Banque Nationale Crescent City, de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1872.

[illegible]

CHAS. FAURIE JR., Caissier.

Pour la Veracruz.

[illegible] le beau trois-mâts [illegible] HOPE [illegible]

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

[illegible] MARY [illegible]

V. DEMOURELLE.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS.

[illegible]

CAFE BISMARK,

[illegible]

Concert tous les soirs

Par un ORCHESTRE INCOMPARABLE.

SECURITY Life Insurance and Annuity Company, NEW YORK.

ACTIF [illegible]

[illegible]

P. A. BARKER, Directeur. JAMES PICTON, Agent-Général.

J. E. MERILH & Co.

179 Rue Poydras 179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CHAUSSURES.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre.

[illegible]

A Vendre ou à Louer.

[illegible]